



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 057-245700695-20250625-C20250624_13_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, Mme Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Denis BAUR	à	Michel HERGAT
	Christine ACKER	à	Mauricette NENNIG
	Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
	Jerry PARPETTE	à	Nadine GALLINA
	Christopher PAQUET	à	David ROBINET
	Déborah LANGMAR	à	Joseph GHAMO
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Alieth FEUVRIER Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 18 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 39

Nombre de votants : 47



13. Objet : Prorogation de 3 mois, de l'aide exceptionnelle pour la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine et bovine, du 30 septembre au 31 décembre 2025

La fièvre catarrhale est une maladie virale touchant les ruminants domestiques (ovins, bovins et caprins).

Depuis août 2023, un nouveau stéréotype dit de type 3 (FCO-3) est présent en France et les majeures parties des foyers se situent dans les départements proches des frontières du Nord et de l'Est.

Depuis l'arrivée du FCO-3 en Moselle en juillet 2024, 64 % des exploitations d'élevage ont remonté des pertes, la quasi-totalité des exploitations est touchée avec des pertes de veaux comprises entre 10 et 50 %.

Selon les divers recensements agricoles depuis 2020, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) compterait 139 exploitations agricoles 71 exploitations de bovins (6 000 têtes) et 13 exploitations d'ovins (1 800 têtes).

Dans le cadre de cette maladie, la vaccination reste le meilleur moyen de lutte.

La fourniture des vaccins par l'Etat a été une mesure qui courrait jusqu'au 31 décembre 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la charge de la vaccination est revenue intégralement aux éleveurs.

Considérant que le coût moyen pour le parcours vaccinal d'un bovin est d'environ 30 € par animal (avec les rappels),

Considérant que les éleveurs d'ovins doivent vacciner contre la FCO-3 et la FCO-8 avec une moyenne de 3 € la dose de vaccin, soit environ 6 € par animal,

Considérant l'impact économique de cette crise financière qui fragilise l'économie locale depuis les élevages,

Par la délibération du Conseil communautaire du 4 mars 2025, il a été approuvé la création d'une aide exceptionnelle pour la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine et bovine, en finançant à hauteur de 30 % maximum, le coût de la vaccination des bovins et ovins pour les élevages du territoire sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025, de lui consacrer une enveloppe budgétaire d'un montant de 57 240 €,

En avril 2025, le ministère de l'Agriculture rappelait l'importance de la stratégie vaccinale pour contenir la propagation du virus, toujours active en cette année 2025, notamment dans les zones où la circulation est avérée, comme dans la Région GrandEst ; aussi, la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine se poursuivra après septembre 2025,

C'est pourquoi, il est proposé de proroger l'aide exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2025 et de consacrer à nouveau une enveloppe budgétaire de 57 240 €,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Développement Économique - Aménagement du territoire » du 21 mai 2025,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver la prorogation du dispositif de l'aide exceptionnelle à la vaccination contre la fièvre catarrhale de 3 mois, du 30 septembre au 31 décembre 2025,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250625-C20250624_13_SI-DE

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 25 juin 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250625-C20250624_13_SI-DE

